Défendons le droit à l'avortement et à disposer librement de son corps!



Encore aujourd'hui, dans de nombreuses régions du monde, le recours à l'avortement est menacé, restreint ou interdit : plus de 40% des femmes vivent dans un pays où elles n'ont pas le droit de mettre un terme à une grossesse non désirée.

En France, l'accès à l'IVG est dans de multiples cas **entravé**: insuffisance des centres pratiquant l'avortement sur le territoire (une femme sur quatre doit changer de département pour avorter), délais restrictifs, modalités parfois imposées, manque d'informations ou accompagnement inadéquat...

Nous n'avons que faire des discours de façade prétendant que ce droit à l'IVG est garanti quand dans les faits il s'agit du parcours de la combattante pour sa mise en œuvre effective!

Nous réclamons une véritable volonté politique, des moyens adaptés et des budgets conséquents, pour garantir que les soins en santé sexuelle et reproductive soient accessibles à toustes, peu importe l'identité, le genre ou le lieu de résidence.

Ce n'est ni Macron et ses appels au **réarmement démographique** (qui ne sont pas sans rappeler en son temps les discours de Pétain) ni notre nouveau premier ministre qui, rappelons le, a notamment **voté contre** l'inscription de ce droit fondamental dans la constitution en 2024, qui pourront garantir notre liberté à disposer de notre corps.

Il nous appartient d'organiser la riposte sur nos lieux de travail, par les luttes et dans la rue face au rouleau compresseur du patriarcat!











Nous revendiquons:

- L'accès aux soins pour toustes sur tous les territoires avec la réouverture des centres de contraception et d'IVG fermés, des maternités et hôpitaux de proximité.
- La garantie pour les personnes concernées du **choix des méthodes** pour l'IVG et la contraception.
- Une politique publique de **production des médicaments essentiels**, de premier recours incluant les produits nécessaires à l'IVG, pour éviter toute pénurie et rupture d'accès aux soins.



- Un congé rémunéré totalement d'au moins 3 jours sans justificatif pour les personnes concernées et/ou accompagnantes, en cas d'Interruption Volontaire de Grossesse.
- Un congé rémunéré totalement d'au moins 3 jours pour les personnes accompagnantes en cas d'Interruption Médicale de Grossesse.
- L'inscription réellement protectrice du droit à l'avortement dans la Constitution française et dans la Charte européenne des droits fondamentaux pour que ce droit fondamental soit respecté et garanti partout en Europe.
- La suppression de la **clause de conscience** spécifique à l'IVG (l'article L2212-8 du Code de la santé publique), et l'application ferme de la loi contre le délit d'entrave.
- Des campagnes publiques d'information sur les droits sexuels et reproductifs ainsi que les séances d'éducation à la vie affective et sexuelle prévues par la loi du 4 juillet 2001 relative à l'IVG et à la contraception

politiques

autoritaires et réactionnaires!
Luttons pour reprendre le contrôle de nos corps et de nos vies!
Luttons pour exprimer notre solidarité aux personnes qui n'ont pas accès à l'IVG ou dont cette liberté est entravée!

ces

contre

Luttons

Rassemblement
Samedi 28/09
15h Vieux-Port